

**Présidence :** .....

**Groupe "Les Verts"**

.....

**Groupe Socialiste**

.....

.....

**Groupe PLR**

.....

.....

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Groupe UDC**

.....



**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N° 86-2015**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Projet de requalification de la route du Bois-Genoud à Crissier - Adoption du tronçon situé sur le territoire de la Commune de Renens

**Date proposée pour la séance de la Commission :**

**Lundi 16 novembre 2015, à 20 h 00**

**Centre technique communal**

2 novembre 2015

## P R E A V I S No 86-2015

Projet de requalification de la route du Bois-Genoud à Crissier  
Adoption du tronçon situé sur le territoire de la Commune de Renens

Renens, le 30 octobre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **1. Préambule**

La Commune de Crissier a déposé un préavis à son Conseil communal relatif à la requalification de la Route du Bois-Genoud. Cette route du Bois-Genoud se termine au niveau du carrefour entre l'avenue des Baumettes et la route de Prilly/Cossonay qui se situe en partie sur le territoire de Renens.

Le présent préavis de la Commune de Renens a uniquement pour objectif de répondre à la procédure légale en matière d'autorisation liée aux routes afin de régulariser les incidences locales du projet de la Commune de Crissier. Cette procédure est impérative, même s'il ne s'agit que d'un tronçon de 4 mètres linéaires sur Renens, pour près de 400 mètres sur Crissier. Il s'agit donc de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'adoption du projet de requalification de la route de Bois-Genoud situé sur le territoire renanais. Le projet sera entièrement géré et financé par la Commune de Crissier.

### **2. Situation et contexte**

#### **2.1 Situation**

La route du Bois-Genoud est située dans la zone industrielle "Ley Outre" sur le territoire de la Commune de Crissier, au nord de la route cantonale 251A (route de Prilly/Cossonay), en prolongation de l'avenue des Baumettes.

#### **2.2 Contexte et projet**

Le projet de requalification de la route du Bois-Genoud a été élaboré parallèlement au projet du plan de quartier "Ley Outre Ouest (Orée)" lui-aussi sur le territoire de Crissier, tel que décrit dans le préavis N°87/ 2011-2016 de la Commune de Crissier. Ce dernier est consultable depuis le site Internet de la Commune Crissier au lien suivant : [http://www.crissier.ch/pdf/preavis/87\\_2015.pdf](http://www.crissier.ch/pdf/preavis/87_2015.pdf). Il sera aussi disponible sur demande au Secrétariat municipal (021 632 71 06).

### **3. Impact sur la Commune de Renens**

#### **3.1 Procédure**

Les objectifs de cette requalification concernent avant tout la Commune de Crissier et la planification future des différents développements urbanistiques le long de la route de Prilly. La

Commune de Renens n'est touchée que par le positionnement géographique de sa frontière avec Crissier, qui recouvre une partie minime de la route du Bois-Genoud.

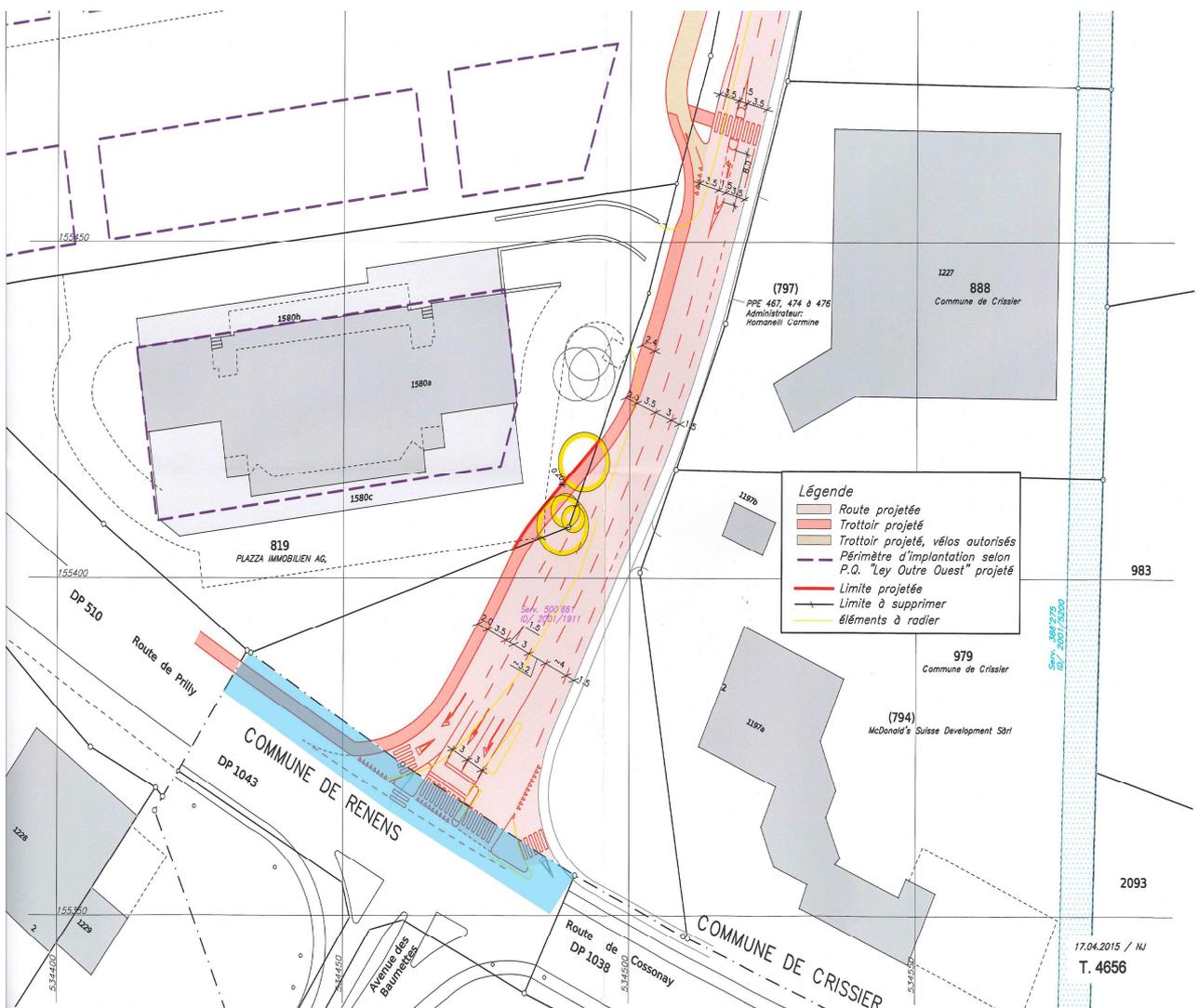
La loi vaudoise sur les routes (LRou) art. 13 indique que les projets de construction doivent être mis à l'enquête publique durant 30 jours dans la ou les communes territoriales intéressées, après l'examen préalable des services cantonaux; le Conseil communal adopte ensuite le projet routier, avant approbation et mise en vigueur par le département cantonal compétent.

Le projet de requalification de la route du Bois-Genoud concernant le territoire de Renens a donc été mis à l'enquête publique du 13 juin au 13 juillet 2015.

Aucune opposition n'a été enregistrée.

### 3.2 Aménagements

Les aménagements prévus impliquant le territoire renanis concernent la création d'une voie pour les véhicules motorisés individuels de 3,5 mètres dans le sens descendant, soit une présélection pour tourner en direction de la route de Crissier. Cet aménagement est compatible avec le projet en cours d'étude du bus à haut niveau de service (BHNS). Le secteur concerné est représenté par la bande bleue du schéma ci-dessous :



(Plan de l'enquête publique)

#### **4. Incidences financières**

Aucune incidence financière n'est prévue pour la Commune de Renens. Le projet de requalification de la route du Bois-Genoud comme le projet de plan de quartier "Ley Outre Ouest" sont conduits entièrement par la Commune de Crissier qui en assume donc les coûts des études et des travaux.

#### **5. Conclusion de la Municipalité**

L'acceptation d'aménagements routiers accompagnant des plans de quartier externes à Renens s'explique par le tracé historique des frontières communales se situant parfois en bordure des routes autrefois de compétence cantonales. Ceci implique que certains projets "débordent" sur la commune voisine. Le présent préavis répond ainsi à la procédure légale d'approbation pour le territoire renanais.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 86-2015 de la Municipalité du 30 octobre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ADOpte** le projet de requalification du tronçon de la route du Bois-Genoud situé sur le territoire de la Commune de Renens.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Membre de la Municipalité concerné : Mme Tinetta Maystre